



# STAGES NATIONAUX DE RENTREE

## PRECONISATIONS SANITAIRES

### Rappel des orientations générales :

[Décret n°2020-944](#)

#### Article 1

« Afin de ralentir la propagation du virus, les mesures d'hygiène définies en annexe 1 au présent décret et de distanciation sociale, incluant la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes, dites barrières, définies au niveau national, doivent être observées en tout lieu et en toute circonstance. »

#### Article 44

I. - Dans tous les établissements qui ne sont pas fermés en application du présent chapitre, les activités physiques et sportives se déroulent dans des conditions de nature à permettre le respect d'une distanciation physique de deux mètres, sauf lorsque, par sa nature même, l'activité ne le permet pas.

II. - Sauf pour la pratique d'activités sportives, le port du masque est obligatoire dans les établissements mentionnés au présent article.

---

A ce titre, la FFJDA met en place un protocole de reprise des activités en club, permettant la pratique sans restriction pédagogique, mais dans une volonté de casser au maximum les chaînes de contamination.

Plusieurs principes essentiels régissent la détermination de ses adaptations :

- Réduire les échanges interindividuels (exemple : éviter les changements de partenaires pendant les séquences techniques, veiller à l'écartement entre les couples de pratiquants, etc... )
- Réduire les brassages de populations (exemple : éviter les croisements entre cours, éviter les regroupements issus de zones géographiques multiples)
- Ajuster les jauges à un nombre adapté aux installations.

---

### Préconisations pour l'organisation des SNR par les ligues :

Concernant l'organisation des Stages Nationaux de Rentrée et en application de ces principes, la FFJDA recommande à chaque ligue de veiller à adapter ses organisations en adéquation avec ces principes

Au regard de la situation particulière de l'enseignant, amené à croiser l'ensemble des populations du club, il est recommandé :

- Que les participants aux stages nationaux de rentrée, conservent leur masque, même pendant les phases de pratique technique.
- Que les séquences d'interventions techniques ne dépassent pas une heure.
- Qu'il soit mis à disposition des participants, du gel hydro-alcoolique en libre-service afin que chacun puisse se désinfecter pieds et mains.
- De se restreindre à la pratique avec un seul et même partenaire tout au long du stage.
- D'identifier au besoin des petits groupes, ateliers ou des zones suffisamment espacées par couple.
- De veiller à proposer une jauge du nombre de participants adaptée au lieu de stage.
- De veiller à la mise en place de toutes les mesures barrières adaptées en dehors du tatami : utilisation des vestiaires collectifs selon les préconisations ministérielles, organisation de restauration permettant la distanciation physique, espaces de convivialité organisés avec port du masque obligatoire, etc...

Une attention particulière sera apportée à l'établissement de listes nominatives et horodatées de l'ensemble des participants : professeurs, dirigeants, organisation et même public, s'il est autorisé.

L'inscription préalable via l'extranet est fortement recommandée afin d'identifier les acteurs et de gérer les flux.